

**Comité de suivi des programmes
européens 2014-2020 en Lorraine**
08 juin 2015
Salle des Délibérations - Metz

INTRODUCTION

Jean-Pierre MASSERET,
Président du Conseil Régional de
Lorraine

INTRODUCTION

Simon BABRE,
Secrétaire Général pour les
Affaires Régionales
Préfecture de la région Lorraine

MISE EN PLACE DU COMITE DE SUIVI

REGLEMENT INTERIEUR

Proposition d'intégrer les remarques effectuées par la Commission européenne lors du comité de Suivi du 5 mars dernier :

- **Référence aux programmes 2007-2013**
- **Information sur les contrôles**
- **Caractère exceptionnel de la consultation écrite**
- **Ajout des modalités de remboursement et du recours à l'assistance technique**

**L'INSTITUT JEAN LAMOUR : POUR LA
CREATION D'UN POLE D'EXCELLENCE
DANS LES DOMAINES DES NOUVEAUX
MATERIAUX ET
NANOTECHNOLOGIQUES**

EN IMAGES

« Le TUBE DAUM : un outil de recherche et de transfert hors norme »

EN IMAGES

**« Installation du TUBE DAUM sur
le campus ARTEM »**

INTERVENTION

Christophe CHOSEROT,

Vice-Président délégué aux actions
régionales relevant de
l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche et l'Innovation



PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL FSE 2014-2020



PROGRAMMATION FSE 2014-2020

Cellule FSE - DIRECCTE Lorraine
Comité Régional de suivi du 8 juin 2015

PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL FSE EMPLOI-INCLUSION 2014-2020 (validation par la CE le 10/10/2014)

MAQUETTE LORRAINE : 70,3 M €

Axe 1 –Accompagner vers l’emploi les demandeurs d’emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l’entrepreneuriat	7,7 M €
Axe 2 – Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels	13,2 M €
Axe 3- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l’inclusion	47,6 M €
Axe 4 – Assistance technique	1,8 M€

AXE 1 – Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat

- **Objectif 1: Augmenter le nombre de participants DE ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les séniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite et les femmes en congé parental ou sortant de congé parental** 1,5 M €
- **Objectif 2: Expérimenter de nouveaux types de services à destination des DE et des entreprises**
- **Objectif 3: Augmenter le nombre de conseillers formés à de nouveaux services et aux nouvelles modalités d'accompagnement pour améliorer leur expertise du fonctionnement du marché du travail** 1,5 M €

- **Objectif 4: Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire**

1,5 M €

- **Objectif 5 : Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs d'entreprises accompagnés**

- **Objectif 6: Mutualiser les pratiques d'accompagnement des créateurs et des repreneurs pour en améliorer la qualité**

3,2 M €

Axe 1: les dossiers programmés

- Objectif spécifique 1.8.1: « Augmenter le nombre de participants D.E. ou inactifs accompagnés »:
 - ✓ 8 dossiers déposés, instruits et programmés
 - ✓ participation du FSE de 260 000,00 €

Axe 1: les dossiers programmés

- Objectif spécifique 1.8.3.1:
« *Accompagnement des créateurs d'entreprises* »:
 - ✓ 15 dossiers déposés, instruits et programmés
 - ✓ participation du FSE de 600 000,00 €

AXE 2 – Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels

- **Objectif 1: Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations** 3 M €
- **Objectif 2: Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle** 0,8 M €
- **Objectif 3 : Former les actifs occupés qui bénéficient le moins de la formation (les moins qualifiés, les femmes et les séniors)** 8 M €

- **Objectif 5: Développer l'emploi, via la gestion des compétences, dans les bassins d'emploi touchés par les restructurations et non couverts par les conventions de revitalisation** 0,3 M €
- **Objectif 6: Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprises visant notamment à améliorer les conditions de travail des seniors.** 1 M €

Axe 2: les dossiers programmés

- Objectif spécifique 2.8.5.1:
«Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations »
- ✓ 3 dossiers déposés, instruits et programmés
- ✓ une participation du FSE de 450 000,00 €

Axe 2: les dossiers programmés

- Objectif spécifique 2.8.5.2:

«Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle »

- ✓ 1 dossier déposé, instruit et programmé
- ✓ une participation du FSE de 100 000,00 €

Axe 2: les dossiers programmés

- Objectif spécifique 2.8.5.3:

« Former les actifs occupés qui bénéficient le moins de la formation; en particulier les moins qualifiés, les femmes et les séniors »

✓ 4 dossiers déposés et instruits (CTP du 25.06.15)

✓ Une participation du FSE de 3 400 000,00 €

(dossiers 2015-2016)

Axe 2: les dossiers programmés

- Objectif spécifique 2.8.5.5:

« Développer l'emploi, via la gestion des compétences, dans les bassins d'emploi touchés par les restructurations pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation »

- ✓ 1 dossier déposé et instruit (CTP du 25.06.2015)
- ✓ Une participation du FSE de 125 000,00 €

Axe 2: les dossiers programmés

- Objectif spécifique 2.8.6.1:

« Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprises visant, notamment, à améliorer les conditions de travail des seniors »

- ✓ 1 dossier déposé et instruit (C.T.P du 25.06.2015)
- ✓ Une participation du FSE de 60 000,00 €

Axe 3 – Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

- Objectif 1: Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale
- Objectif 2: Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion
- Objectif 3: Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire

4 Organismes intermédiaires : Conseil Départemental Meuse, Conseil Départemental Moselle, Conseil Départemental des Vosges, AGIL (Association de Gestion INTERPLIE) pour la Meurthe et Moselle (accord cadre avec le Conseil Départemental Meurthe et Moselle)

Les 4 Dossiers de Subvention Globale 2014-2016 ont reçu un avis favorable du Comité Technique de Programmation le 9 mars.

Les descriptifs des systèmes de suivi et de gestion transmis à la DGEFP le 1^{er} juin 2015

Axe 3: les dossiers programmés par la DIRECCTE

- Objectif spécifique 3.9.1.3:
« *Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire* »
 - ✓ 1 dossier déposé, instruit et programmé
 - ✓ Une participation du FSE de 55 000,00 €

ACTUALITES

- 2 Appels à projets en cours :
 - Nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises 2015 (Axe 1, objectif spécifique 1.8.7.1)
 - Aide à création d'entreprise 2015 (Axe 1, objectif spécifique 1.8.3.1)
- 2 projets d'opérations de prévention du décrochage scolaire portés par le GIP « Formation tout au long de la vie » en partenariat avec la Mission de Lutte contre le décrochage scolaire (objectif spécifique 1.10.1)
- Prochain comité technique de programmation le 25 juin 2015

POINTS DE VIGILANCE

- Le cadre de performance: la définition des indicateurs associés à des valeurs cibles à atteindre en 2018

→ Le déblocage de la réserve de performance de 6 % des crédits du programme conditionné par l'atteinte des valeurs cibles à fin 2018:

– Axe 1:

- Nombre de participants chômeurs : 3 444
- Nombre de jeunes de moins de 25 ans: 10 707

– Axe 2:

- Nombre de salariés: 4 476

– Axe 3:

- Nombre de participants chômeurs: 18 704
- Nombre de participants inactifs: 17 478
- Répartition entre organismes intermédiaires en cours

POINTS DE VIGILANCE

- Dématérialisation: Ma démarche FSE opérationnelle depuis octobre 2014
 - les demandes de subvention déposées et instruites dans l'appli Ma démarche FSE
 - les conventions seront établies dès que le module sera ouvert dans Ma démarche FSE
- Avance 1 % tranche 2014 reçue en décembre 2014. Avance 1 % tranche 2015 reçue en mars 2015 (total 1,37 M €).
- Premier appel de fonds le 30 novembre 2015

**PROGRAMME OPERATIONNEL
FEDER-FSE LORRAINE ET MASSIF
DES VOSGES 2014-2020**

Les critères de sélection des opérations FEDER-FSE

**Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et
Massif des Vosges 2014-2020**

SELECTION DES OPERATIONS FEDER-FSE

2 modes de sélection :

- Appel à proposition
- Appel à projet

3 objectifs :

- Respecter le principe de transparence et d'égalité de traitement des porteurs de projets
- Garantir l'éligibilité de projets
- Sélectionner les projets les mieux à même de répondre aux objectifs du PO FEDER-FSE

SELECTION DES OPERATIONS FEDER-FSE

APPEL A PROPOSITION :

Un appel ouvert en continu avec une sélection des projets réalisée selon le planning des commissions permanentes.

Appel à proposition publié pour un an sur le site internet www.europe-en-lorraine.eu :

Cet appel à proposition définit notamment :

- **le budget indicatif alloué**
- **le calendrier d'examen**
- **les critères d'éligibilité et les critères de sélection**

SELECTION DES OPERATIONS FEDER-FSE

L'instruction de la demande de co-financement, est formalisée dans un document-type appelé « rapport d'instruction ».

Ce rapport contient :

- L'analyse de l'éligibilité du projet,
- L'analyse du plan de financement de l'opération,
- L'analyse des indicateurs de l'opération,
- La vérification du respect des obligations réglementaires européennes et nationales le cas échéant.
- La vérification du respect des principes horizontaux
- **L'analyse des critères de sélection**

SELECTION DES OPERATIONS FEDER-FSE

CRITERES DE SELECTION :

Ces critères sont formalisés par des questions fermées.

Principes :

- **Transparence et égalité de traitement**
- **Les porteurs doivent être informés de ce qui est attendu par l'autorité de gestion**
- **Tout refus est motivé**

SELECTION DES OPERATIONS FEDER-FSE

LA COHERENCE AVEC LA STRATEGIE DU PO :

Les opérations devront être en cohérence avec la stratégie du programme opérationnel :

- **Accompagner l'évolution de l'économie Lorraine vers une économie compétitive et décarbonnée**
- **Encourager la transition énergétique et la protection de l'environnement dans une logique de croissance durable**
- **Soutenir l'économie par la montée en compétence des travailleurs lorrains**
- **Promouvoir l'équité et la compétitivité des territoires**

SELECTION DES OPERATIONS FEDER-FSE

**LA CONTRIBUTION DU PROJET A ATTEINDRE
L'OBJECTIF SPECIFIQUE DU DISPOSITIF:**

**La nature et les objectifs du projet devront concourir
à l'atteinte de l'objectif spécifique de chaque
dispositif du PO.**

SELECTION DES OPERATIONS FEDER-FSE

LE RESPECT DES PRINCIPES DIRECTEURS DE SELECTION PROPRES A CHAQUE DISPOSITIF:

Le service instructeur s'assurera que le projet proposé répond aux principes directeurs figurant dans chacun des dispositifs du Programme Opérationnel validé par la Commission Européenne

SELECTION DES OPERATIONS FEDER-FSE

LA CAPACITE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU PORTEUR DE PROJET :

Seront examinés lors de l'instruction :

- **La capacité financière du porteur de projet**
- **L'existence d'une comptabilité analytique ou de tout autre système de comptabilité distinct,**
- **Les moyens humains et les outils dédiés à la gestion du projet**
- **Le bilan administratif et financier des demandes de subventions européennes antérieures effectuées par le porteur**

Appui possible d'avis techniques et juridiques auprès de services internes ou externes.

SELECTION DES OPERATIONS FEDER-FSE

INFORMATION AUX PORTEURS DE PROJETS

Pour assurer la transparence de ces dispositions, les porteurs de projet ont à leur disposition sur le site internet dédié aux programmes européens en Lorraine : www.europe-en-lorraine.eu :

- **Le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges – mode d’emploi**
- **Les appels à proposition comprenant les coordonnées du service gestionnaire et les critères sur lesquels ils seront évalués**
- **Les appels à projet en cours**

Etat d'avancement au 1^{er} juin 2015

**Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et
Massif des Vosges 2014-2020**

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Depuis le 11 décembre 2014, date de validation du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges, des dossiers cofinancés par des fonds européens ont été présentés:

- Pour information lors de 4 Comités Régionaux de Pré-Programmation (instance partenariale)

15 décembre 2014

13 mars 2015 (consultation écrite)

30 mars 2015

01 juin 2015

- Pour programmation lors d'1 Commission permanente, le 10 avril 2015

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Ont été présentés lors des CRPP :

- 200 dossiers FEDER dont 13 refusés pour inéligibilité manifeste
- 46 dossiers FSE dont 1 refusé pour inéligibilité manifeste

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Ont été proposés au vote de la Commission Permanente du 10 avril 2015 et programmés :

- 30 dossiers FEDER pour un montant de 2.095.776,95 €
- 13 dossiers FSE pour un montant de 3.048.826,47 €

Seront proposés au vote de la Commission Permanente du 30 juin 2015 :

- 147 dossiers FEDER pour un montant de 21 235 219 €
- 1 dossier FSE pour un montant de 21 840 €

Axe 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation : 77 M€ (OT1)

- Développement de projets scientifiques d'excellence
- Renforcement des infrastructures de recherche et d'innovation
- Promotion des actions et compétences scientifiques et industrielles
- Projets collaboratifs réunissant des entités de recherche et des entreprises autour du développement industriel d'un concept ou d'un produit

Axe 1 :

9 dossiers sont d'ores et déjà programmés pour un montant de subvention FEDER total de 962 390 €

NB : 100 dossiers relevant de cet axe seront présentés pour programmation à la CP du 30 juin prochain

Axe 2 : Améliorer la compétitivité des PME : 69,4 M€ (OT 3)

- Les investissements immatériels/matériels
- La création et la reprise d'entreprises
- Actions collectives
- Instruments financiers
- Aide à l'internationalisation

AXE 2

21 dossiers sont d'ores et déjà programmés pour un montant de subvention FEDER total de 1 133 386,95 €

NB : 35 dossiers relevant de cet axe seront présentés pour programmation à la CP du 30 juin prochain

**Axe 3 : Soutenir la transition vers une économie à faible
émission de carbone dans l'ensemble des secteurs :
90,15 M€ (OT4)**

- Energies renouvelables (y compris dans les entreprises)
- Réhabilitation des logements sociaux
- Projets d'aménagement de Pôles d'Echanges Multimodaux
- Projets de modernisation des gares et haltes ferroviaires régionales

AXE 3

**11 dossiers relevant de cet axe seront
présentés pour programmation à la CP du
30 juin prochain**

**Axe 4 : Favoriser l'adaptation au changement climatique,
ainsi que la prévention et la gestion des risques : 5 M€
(OT 5)**

- Lutte contre les inondations

AXE 4

L'Autorité de Gestion travaille actuellement à la mise en place d'un cadre d'intervention spécifique sur cet axe. Ce travail est réalisé avec l'appui de la DREAL.

Axe 5 : Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources : 5 M€ (OT 6)

- Construction des réseaux écologiques, prioritairement la trame verte et bleue
- Protection des sites d'intérêt régional, notamment Natura 2000
- Actions pour la sauvegarde d'espèces menacées

AXE 5

Des dossiers sont à l'étude et un cadre d'intervention est en cours d'élaboration s'agissant de la thématique NATURA 2000.

**Axe 6 : Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie : 68,92 M€ (OT 10)
- FSE**

- Accompagner vers l'emploi de façon individuelle et renforcée les jeunes en grande difficulté d'insertion
- Permettre l'acquisition de compétences pour accéder à la qualification et/ou préparer l'accès à un niveau supérieur

Axe 6

Accompagner vers l'emploi de façon individuelle et renforcée les jeunes en grande difficulté d'insertion

1 opération programmée à ce jour pour un montant FSE de 2 590 095,37€, visant à accompagner vers l'emploi de façon individuelle et renforcée les jeunes en grande difficulté d'insertion: dossier « Ecole de la Deuxième Chance Lorraine 2015 »

Permettre l'acquisition de compétences pour accéder à la qualification et/ou préparer l'accès à un niveau supérieur

12 opérations programmées à ce jour pour un montant FSE total de 486 823,10€, visant à permettre l'acquisition de compétences pour accéder à la qualification et/ou préparer l'accès à un niveau supérieur

Axe 7 : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité : 40 M€ (OT 2)

- Travaux d'infrastructures, investissements en équipements et matériels actifs de réseaux de communications électroniques
- Usages dans les domaines de la santé, l'éducation, transport, tourisme, culture ...

AXE 7

Un cadre d'intervention est en cours de finalisation afin d'utiliser au mieux l'enveloppe disponible au regard des besoins du territoire lorrain sur cette thématique, et notamment en terme d'infrastructures.

Axe 8 : Développement urbain durable : 27,16 M€ (OT 4 et 9)

- Projets d'aménagement de zones à vocation première d'habitat selon les principes du développement durable
- Infrastructures de santé, équipements sociaux -culturels dans les quartiers urbains défavorisés

AXE 8

**Axe concerné par des modalités spécifiques
qui vous sont par ailleurs présentées lors
de cette séance du Comité de Suivi**

Axe 9 : Axe interrégional Massif des Vosges : 11,84 M€ (OT 3 et 6)

- Soutien au développement économique du Massif, en particulier le tourisme
- Préservation de la biodiversité du Massif vosgien

AXE 9

**Des dossiers sont en cours d'instruction et
1 dossier sera présenté pour
programmation à la CP du 30 juin prochain**

La mobilisation des fonds européens dédiés au Développement urbain durable

**Axe 8 du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine
et Massif des Vosges 2014-2020**

CADRE GENERAL

L'axe 8 du PO dédié au « **Développement urbain durable** » mobilise 2 objectifs thématiques, et 3 investissements prioritaires et comporte **3 dispositifs** :

8.4.E Urbanisme durable (12M€)

8.9.A Services de santé en milieu urbain défavorisé (2M€)

8.9.B Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé (13,16M€)

CADRE GENERAL

1 exigence de la Commission Européenne à respecter dans le cadre de cet axe 8 dédié au développement urbain durable :

Cf. règlement 1301/2013 relatif au FEDER, Chapitre 2, article 7, paragraphes 4 et 5

Déléguer aux « autorités urbaines » la tâche de sélection des opérations

→ Les autorités urbaines désignées deviennent de fait des **organismes intermédiaires à responsabilité limitée**

→ Les **modalités** de cette délégation de tâche doivent être **consignées par écrit**

QUELLE APPLICATION DANS LE CADRE DU PO FEDER-FSE LORRAINE ET MASSIF DES VOSGES ?

**2 procédures spécifiques élaborées et qui seront
présentées pour validation à la Commission permanente
du 30 juin prochain :**

- 1 procédure pour les dispositifs 8.9.A et 8.9.B liés à la politique de la ville
- 1 autre procédure pour le dispositif 8.4.E qui vise l'intégralité du territoire

MODALITES DE PROGRAMMATION

Nota Bene sur les modalités de programmation effective des crédits FEDER de l'axe 8 :

- **La programmation des crédits FEDER demeure de la responsabilité de l'autorité de gestion (CR).**
- **Une convention individualisée entre les porteurs de projets et la Région Lorraine sera systématiquement signée pour chaque projet bénéficiant de fonds FEDER.**

Présentation de la procédure spécifique prévue pour les dispositifs

**8.9.A Services de santé en milieu urbain
défavorisé (2M€)**

et

**8.9.B Infrastructures économiques et socio-
culturelles en milieu urbain défavorisé
(13,16M€)**

→ Utilisation des contrats de ville

QUELLES SONT LES AUTORITES URBAINES ?

Le Conseil Régional de Lorraine (autorité de gestion) déléguera la tâche de sélection des opérations aux porteurs des futurs contrats de ville (communes et/ou intercommunalités).

NB: Seules les communes réunissant la totalité des quartiers sur leurs territoires pourront être considérées comme des autorités urbaines.

LA DELEGATION DE LA TACHE

Quel document pour officialiser cette délégation de tâche ?

Pour officialiser cette délégation de tâche, une partie spécifique au FEDER, attestant de la délégation de sélection des opérations et déclinant ses modalités, sera insérée dans chaque contrat de ville.

MODALITES DE SELECTION DES OPERATIONS PAR LES AUTORITES URBAINES

- **L'autorité urbaine sélectionne, parmi les opérations identifiées dans un programme d'action annuel, celles qui respectent les objectifs du contrat de ville, le Programme Opérationnel, et qui sont donc susceptibles d'obtenir un cofinancement FEDER.**
- **L'autorité urbaine retrace, dès la partie « plan d'action » du contrat de ville, les opérations sélectionnées ou elle fait parvenir annuellement à l'AG 1 liste d'opérations, accompagnée d'un compte-rendu de l'instance de sélection détaillant notamment les raisons des choix opérés.**

NB: Chaque programme d'action et le fléchage des fonds FEDER devront être validés par le Comité de pilotage du contrat de ville en question.

**Présentation de la procédure spécifique prévue
pour le dispositif**

8.4.E Urbanisme durable (12M€)

**→ Lancement prochain d'un Appel à
Coopération**

L'APPEL A COOPERATION (AAC)

Quelles sont les autorités urbaines qui pourront répondre à l'Appel à Coopération (AAC) ?

Le Conseil Régional de Lorraine (autorité de gestion) déléguera la tâche de sélection des opérations aux EPCI qui répondront à l'Appel à coopération, dans le calendrier imparti, et s'engageront sur l'ensemble des modalités prévues par l'AAC.

L'APPEL A COOPERATION (AAC)

Quel document pour officialiser cette déléation de tâche ?

L'AAC et l'ensemble de ses annexes

L'APPEL A COOPERATION (AAC)

Modalités de sélection des opérations par les autorités urbaines:

L'autorité urbaine sélectionne, sur la base d'une stratégie intégrée, les opérations respectant les objectifs et critères de l'AAC, susceptibles d'obtenir un cofinancement FEDER.

Elle fait parvenir à l'AG, dans le calendrier imparti, 1 liste d'opérations, accompagnée d'un compte-rendu précis détaillant notamment les raisons des choix opérés.

La stratégie d'investissement relative à la mobilisation des instruments financiers

Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

CONTEXTE EUROPEEN

- **Rôle accru des instruments financiers dans le cadre de la politique de cohésion 2014-2020** : investir une partie des Fonds Structurels et d'Investissement (FESI) dans des instruments financiers permet la réutilisation de ces fonds sur le long terme;
- Ces instruments financiers devront être mis en place sur la base d'une évaluation ex-ante afin de **répondre aux besoins du territoire et alimenter une stratégie d'investissement répondant aux spécificités de la Région Lorraine.**

OBJECTIFS DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

- Faciliter le financement des PME en général, afin de renforcer leur compétitivité;
- Effet de levier : impliquer les partenaires privés / alignement des intérêts;
- Eviter l'éparpillement : simplifier le paysage des instruments d'ingénierie financière et accroître la visibilité en matière de soutien en faveur des PME

EVALUATION EX-ANTE : ELEMENTS CLES

Accès difficile aux financements nécessaires à leur développement v/s flux d'investissement des entreprises en diminution dans l'ensemble des secteurs d'activité en 2014

Défaillances identifiées en termes d'accès au financement :

- Gaps de financement potentiel sur les produits de dette estimé à 1 300 M€ et sur les instruments en haut de bilan/fonds propres estimé entre 60 – 190 M€;
- Besoins en fonds propres notamment pour les PME innovantes, les PME en développement ayant 3 ans d'activité et les PME matures avec un fort potentiel de développement;
- Soutenir les entreprises ne disposant pas de cautionnement ou incapables de se conformer aux exigences des institutions bancaires en matière de coûts, termes et conditions.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT 2015-2020

Logique d'intervention :

- Assurer une maîtrise forte sur le dispositif et une visibilité de l'action ;
- Mettre en œuvre un dispositif optimisé répondant aux besoins de financement du territoire et en complémentarité avec les dispositifs existants;
- Garantir l'autonomie financière du dispositif (pilotage du risque de défaillance) et assurer une gestion transparente (reporting de qualité, rationalisation des coûts de fonctionnement).

Deux orientations principales :

- **1^{ère} phase 2015-2016** : conforter les instruments de garantie existants et l'instrument de capital-investissement focalisé sur les entreprises innovantes dans les technologies des matériaux (« Vallée européenne des Matériaux »);
- **2^{ème} phase 2017-2020** : mise en œuvre de nouveaux instruments : fonds de co-investissement en capital et instrument financier de dettes pour faciliter l'accès aux crédits à des conditions préférentielles

1^{ère} PHASE : 2015-2016

- Renforcement du dispositif de soutien **aux projets d'innovation**, de la recherche industrielle jusqu'au développement expérimental;
- Renforcement du **dispositif de garantie « prêt à prêt »** pour les PME, les créateurs, les TPE et les entreprises solidaires, **en offrant une couverture du risque plus importante** et répondant à des besoins variés des entreprises (ex : prêts aux créateurs, aux repreneurs, prêts et crédit-bail portant sur des investissements; renforcement de la trésorerie)
- Renforcement de **l'instrument de micro-finance** (prêt d'honneur à taux zéro);
- Lancement d'un **fonds de capital-risque investissant dans des start-ups et des PME innovantes à forte valeur et potentiel de croissance dans les technologies des matériaux** actives notamment dans les secteurs des écotechnologies et de la santé

2^{ème} PHASE : 2017-2020

- **Lancement d'un fonds de co-investissement public** : instrument de capital-investissement qui co-investira avec les opérateurs de marché présents dans la région (ex: Business Angels, autres opérateurs régionaux) et avec des opérateurs extérieurs

L'objectif est double : renforcer le tissu des Business Angels régionaux et attirer des opérateurs qui en général n'opèrent pas dans la région;

- **Mise en place d'un nouvel instrument de garantie de portefeuille de prêts** qui permet de soutenir des prêts aux PME en offrant une garantie du risque de crédit de l'intermédiaire financier - produit de dette attractif (en terme de garantie, de taux et de tarifs préférentiels) visant un spectre large de PME.

L'objectif est de réduire les difficultés d'accès au financement en raison d'absence de garanties suffisantes.

**ETAT D'AVANCEMENT - PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL
FEADER LORRAINE 2014-2020**

POINT SUR LE PROCESSUS D'ADOPTION DU PDRR

- **Point sur les négociations en cours :**
 - Cadre National transmis courant mai à la CE
 - Ajustements du Cadre National en cours par le MAAF
- **Calendrier prévisionnel :** adoption courant second semestre 2015.
- **Poursuite des échanges** avec la CE pour la « validation » de mesures pour permettre la programmation des opérations en faveur des investissements dans les exploitations agricoles et forestières et le monde rural

CRITERES DE SELECTION

Validation des critères : préalable obligatoire pour lancer la programmation.

Concernent les Types d'opérations (To) suivants :

Mesures Agricoles du PDRR :

- **TO 4.1 A** : PCAEA Productions animales et végétales,
- **TO 4.2 B** : investissements dans la transformation ou la commercialisation de produits agricoles : transformation à la ferme,
- **TO 6.4** : investissement dans la création des activités non agricoles,
- **TO 4.3** : Desserte Forestière,
- **TO 8.6 A** : Aide équipements des entreprises de mobilisation des produits forestiers,
- **TO 6.1** : Dotation Jeunes Agriculteurs (mise à jour)

Fondés sur le respect d'un seuil d'admissibilité et de critères de projet prioritaire et de performance économique, sociale et environnementale

CRITERES DE SELECTION

Validation des critères : préalable obligatoire pour lancer la programmation .

Concernent les Types d'opérations (To) suivants :

Mesure Non Agricole du PDRR :

- **Mesure 19 : LEADER**

Fondés sur le respect d'un seuil d'admissibilité et de critères d'analyse des candidatures

STRATEGIE DE COMMUNICATION

CADRE GENERAL

Rappels concernant l'élaboration de la stratégie de communication :

- **Une obligation réglementaire**
- **Pour une meilleure articulation des aides régionales, nationales et européennes**
- **Un champs d'intervention au-delà des seuls programmes gérés par la Région (prise en compte d'INTERREG et des programmes sectoriels)**
- **En lien avec les principaux partenaires régionaux**
- **Stratégie soumise à l'approbation du Comité de suivi du 8 juin 2015.**

RAPPEL DES OBJECTIFS

- **Démystifier l'accès aux programmes européens et faciliter les démarches des porteurs de projet**
- **Améliorer les synergies entre les programmes européens, renforcer la complémentarité des différentes sources de soutien communautaire, national et régional en Lorraine**
- **Rendre concrète l'action de l'UE en région Lorraine, mais aussi assurer la transparence quant à l'utilisation des financements européens en région.**

LES PUBLICS CIBLES

- **Les porteurs de projet**
- **Les bénéficiaires**
- **Le grand public**
- **Les relais / têtes de réseau**

LES APPROCHES DE LA COMMUNICATION

- **Une approche multi-programmes et thématique**
- **Une communication intégrée aux actions développées par la Région**
- **Une approche par l'exemple**
- **Une communication en plusieurs phases**

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Information et promotion :

- La Charte Graphique
- Le Portail des programmes européens en Lorraine
- Les publications thématiques
- Les réunions d'information territorialisées
- La formation des têtes de réseaux et relais
- Le soutien technique aux activités de communication des bénéficiaires
- Les supports (vidéos, panneaux d'information etc.)
- ...

Animation et événementiels :

- Les évènements de lancement des programmes
- Les séminaires thématiques (action de grande envergure)
- Le Joli Mois de l'Europe en Lorraine (action de grande envergure)
- Les réunions du comité de suivi

Médiatisation :

- Les relations Presse
- Les campagnes de communication

LES ACTIONS DÉJÀ MISES EN PLACE EN 2015

- Une nouvelle Charte graphique pour les services de l'Autorité de Gestion
- Le lancement du portail www.europe-en-lorraine.eu et son actualisation régulière
- Publication du « PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges : Mode d'emploi »
- Organisation de l'événement de lancement du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges
- Réunions d'information sur les dispositifs en faveur de la recherche et de l'innovation
- Réunion d'information des bailleurs sociaux
- Un Joli Mois de l'Europe en Lorraine a minima

LES ACTIONS A VENIR

- Publication de document « Publicité des fonds européens : mode d'emploi à destination des bénéficiaires »
- Réunions territorialisées sur les programmes européens
- Réunions d'information des relais (CESEL, Chambre d'Agriculture de Lorraine)
- Publication de la liste des bénéficiaires
- Organisation de l'événement de lancement du PDRR FEADER Lorraine
- ...

+ d'infos :
www.europe-en-lorraine.eu

CONCLUSION

Jean-Pierre MASSERET,
Président du Conseil Régional de
Lorraine

CONCLUSION

Jean-Pierre LIOUVILLE,
Vice-Président du Conseil Régional
de Lorraine

CONCLUSION

Simon BABRE,
Secrétaire Général pour les
Affaires Régionales
Préfecture de la région Lorraine

Merci de votre attention !



UNION EUROPÉENNE



La Région
Lorraine